



COMMENT LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, AU SEIN DU COUPLE ET ENVERS LES ENFANTS ?

MERCREDI 3 JUIN 2020

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Permettre à tout professionnel confronté à une situation de violence intrafamiliale d'accompagner au mieux les victimes.
- ▶ Convaincre les professionnels que le droit est une discipline ludique, stratégique, une trousse à outils qui permet de réparer, d'améliorer une situation individuelle ou familiale.
- ▶ Détailler les différents outils juridiques qui permettent de lutter contre les violences familiales, et apprendre à s'en servir pour protéger les victimes.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Les acteurs sociaux et médicosociaux ont souvent tendance à n'apporter qu'une réponse psychosociale - basée sur l'écoute, l'accompagnement, le soutien - aux situations de violences au sein du couple. Elle est indispensable, mais elle ne suffit pas. Ils oublient parfois - ou ils l'ignorent - qu'il existe dans les codes plusieurs outils qui permettent aux victimes - et à ceux qui les accompagnent - d'obtenir de la justice les réactions qu'ils espèrent : il suffit souvent d'adresser la bonne requête au bon interlocuteur (une mauvaise question apporte parfois une mauvaise réponse, inefficace).

Si on ne peut évidemment pas demander aux victimes de maîtriser le cadre légal et ses subtilités, on peut attendre des professionnels de la santé, de l'action sociale ou médicosociale qu'ils apportent des informations correctes et pertinentes quand ils se retrouvent confrontés à de telles situations dramatiques. Or, il circule sur ce sujet - comme sur beaucoup d'autres - quantité d'informations juridiques inexacts, de légendes, d'amalgames et de confusions, qui parasitent les tentatives d'intervention : ainsi, le délit d'abandon du domicile conjugal n'existe pas en droit français (il est donc tout à fait inutile de « faire une main-courante » qui, de toute manière, ne sert à rien), et la garde de l'enfant a disparu depuis 25 ans (il est donc tout aussi inutile de réclamer une garde exclusive), comme la déchéance de l'autorité parentale ...

Cette conférence abordera concrètement les questions cruciales que sont le dépôt de plainte (il a beaucoup plus de chances d'aboutir quand il est fait par courrier), l'élection de domicile, la contribution aux charges du mariage (elle peut s'obtenir en référé avant qu'une procédure de divorce soit engagée), la vulnérabilité de la victime, qui permet au professionnel d'adresser un signalement au procureur de la République. Beaucoup d'autres procédures seront détaillées, de manière pratique et concrète, comme la suspension de l'exercice de l'autorité parentale, seule manière de protéger réellement l'enfant, que le juge aux affaires familiales n'hésitera probablement pas à prononcer si une plainte a été déposée (le juge des enfants est incompétent sur cette question, le saisir risque seulement de compliquer la situation), surtout si elle s'accompagne d'une constitution de partie civile et qu'elle est corroborée par le certificat d'un médecin légiste ...

Conférence INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques et d'articles sur le sujet dans la presse spécialisée.

Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, septembre 2018), dont il a rédigé les entrées juridiques. Il est l'auteur, avec Mélanie Dupont, du *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. Aide-mémoire, septembre 2019). Il va publier un aide-mémoire sur *La protection de l'enfance* (Dunod, février 2020). Il prépare, avec Sandrine Laran, un aide-mémoire sur *Le droit en action sociale et médico-sociale* (Dunod, septembre 2020).

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

PUBLIC DESTINATAIRE

- Professionnels de la santé, de l'action sociale et médicosociale, militants associatifs

DUREE

2 conférences identiques de 3 heures de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

LIEU

LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

COUT

60 euros avec un exemplaire offert du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, 2018, 32 euros). Le *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, 2019) et *La protection de l'enfance* (Dunod, 2020), disponibles à la vente.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (3 heures) sera délivrée à l'issue de la session.

Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.